

Le cœur des assurances sociales en Valais

Rapport de gestion 2025



CAISSE DE COMPENSATION
AUSGLEICHSKASSE

index

Mot du directeur
p. 3



La Caisse en un coup d'œil
p. 5

Chiffres clés
p. 6

Vision stratégique
p. 7

Marque Valais
Entreprise
p. 8

Organigramme
p. 10

Les formations au cœur de la Caisse
p. 11

Cotisations
p. 12

Affiliation
p. 12

Cotisations
AVS/AI/APG/AC
p. 13

Prestations
p. 14

Rentes AVS/AI
p. 14

Allocations
pour impotents
AVS/AI (API)
p. 15

Indemnités
journalières AI
p. 16

Allocations pour
perte de gain,
de maternité,
à l'autre parent,
d'adoption et
de prise en charge
p. 16

Prestations
complémentaires
AVS/AI
p. 18

Frais de maladie
et d'invalidité
p. 18

Prestations
transitoires pour
chômeurs âgés
p. 19



**Allocations
familiales**
p. 20

**Réduction
individuelle
des primes
d'assurance-
maladie**
p. 22



**Fonds pour
la famille**
p. 23

**Aide financière
aux soins
dentaires**
p. 24

**Fonds de
surcompensation**
p. 24

**Recours
contre le tiers
responsable**
p. 24

Comptabilité
p. 25

Tâches fédérales
et cantonales
p. 26

Caisse de
compensation du
canton du Valais :
- Compte
d'administration
- Bilan
p. 27

Caisse cantonale
d'allocations
familiales CIVAF
- Compte
d'exploitation
- Bilan
p. 28

Révision
p. 29

Éditeur
Caisse de
compensation du
canton du Valais

Av. Pratifori 22
Case postale 180
1951 Sion
www.avsvalais.ch

Graphisme Shirlene Terrapon, Conthey
Illustrations Ambroise Héritier, Savièse
Publication juin 2025
© CCCVs

Mot du directeur



La Caisse de compensation : 2025, une année de modernisation au service de nos clients

Cédric Moix
Directeur
de la Caisse
de compensation
du canton
du Valais

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2025 de la Caisse de compensation du canton du Valais.

L'année écoulée a été marquée par des avancées importantes, guidées par une ambition claire : placer nos clients au cœur de notre action. Qu'il s'agisse de modernisation technologique, d'adaptation de nos processus ou de développement des compétences, chacune de nos initiatives vise à améliorer la qualité, la simplicité et la rapidité de nos prestations. Dans ce contexte de transformation, nos équipes ont une nouvelle fois démontré un engagement remarquable, en s'adaptant avec professionnalisme et agilité aux évolutions engagées.

Des infrastructures modernes au service de prestations fiables

La migration progressive de nos systèmes vers l'infrastructure de l'État du Valais constitue une étape clé. Elle permet de renforcer la sécurité et la fiabilité de nos activités, tout en améliorant la continuité de service pour nos clients. Ces évolutions technologiques contribuent également à simplifier nos processus internes, avec un impact direct sur la qualité et la rapidité de traitement des demandes.

L'intelligence artificielle : un levier pour mieux servir

L'intelligence artificielle représente une opportunité concrète d'améliorer l'expérience de nos clients, notamment en optimisant certains processus et en facilitant l'accès à l'information. Notre approche est résolument responsable : exploiter ces outils de manière sécurisée, en garantissant la protection des données et en accompagnant nos collaborateurs dans leur utilisation, afin de créer une réelle valeur ajoutée pour nos assurés et affiliés.

La 13^e rente AVS : un projet au cœur des attentes

L'introduction de la 13^e rente AVS répond à une attente forte de la population. Sa mise en œuvre constitue un projet prioritaire, mobilisant nos équipes afin d'assurer un déploiement fiable, fluide et compréhensible pour les bénéficiaires. Notre objectif est clair : garantir une mise en œuvre qui simplifie les démarches et renforce la confiance de nos assurés.

Des collaborateurs engagés pour un service de qualité

La qualité de nos prestations repose avant tout sur les compétences et l'engagement de nos collaborateurs.

Nous poursuivons ainsi nos efforts en matière de formation continue, afin de leur permettre de répondre efficacement aux besoins de nos clients. Par ailleurs, la préparation de la relève des cadres s'inscrit dans cette même logique de pérennité et de qualité de service. Le programme de développement mis en place vise à garantir un encadrement solide, capable d'accompagner les évolutions futures.

“

L'intelligence artificielle représente une opportunité concrète d'améliorer l'expérience de nos clients.

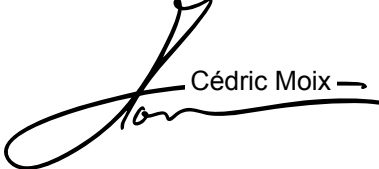
Certification marque Valais, une reconnaissance alignée avec nos valeurs

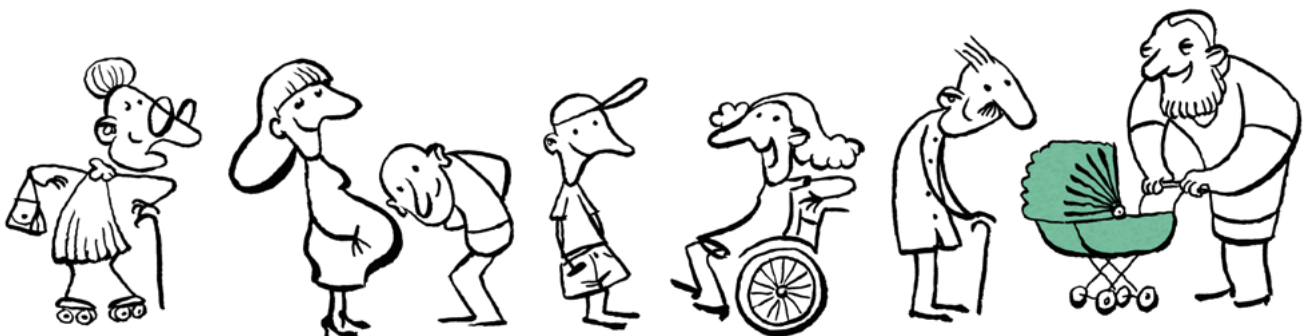
L'obtention de la certification marque Valais en 2025 reflète notre engagement en faveur de prestations accessibles, fiables, durables et proches des attentes de la population.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs pour leur implication quotidienne au service de nos clients, ainsi que nos partenaires institutionnels pour leur soutien constant. Mes remerciements s'adressent également au Chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Monsieur Mathias Reynard, pour son engagement, ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales et à la Centrale de compensation pour leur appui précieux.

Enfin, je remercie les citoyens valaisans et les affiliés de la Caisse pour la confiance qu'ils nous accordent.

Bonne lecture!

 Cédric Moix



La Caisse en un coup d'œil

Domaines de compétences

La Caisse de compensation du canton du Valais (CCCVs) est un établissement autonome de droit public, créé en vertu de la loi fédérale sur l'AVS pour les tâches suivantes :

- Affiliation des cotisants : employeurs, indépendants et personnes sans activité lucrative
- Encaissement des cotisations
- Versement des rentes, allocations et autres prestations du 1^{er} pilier

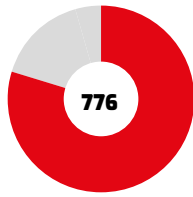
Gestion

La Caisse gère également les missions suivantes :

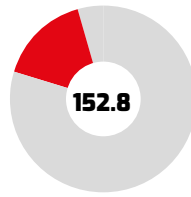
- Caisse cantonale valaisanne d'allocations familiales CIVAF
- Allocations familiales pour non-actifs
- Allocations familiales dans l'agriculture
- Service de recours contre le tiers
- Fonds de surcompensation
- Fonds cantonal pour la famille
- Caisse d'allocations familiales AFI
- Réduction individuelle des primes caisse-maladie
- Service cantonal des allocations familiales
- Aide financière aux soins dentaires

Au fil du temps, la CCCVs est devenue le centre de compétences en matière d'assurances sociales du 1^{er} pilier pour le canton du Valais.

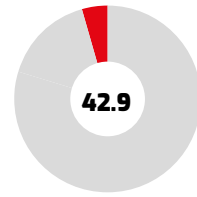
971.7
mio de francs
de cotisations
encaissées



Cotisations
AVS / AI / APG / AC

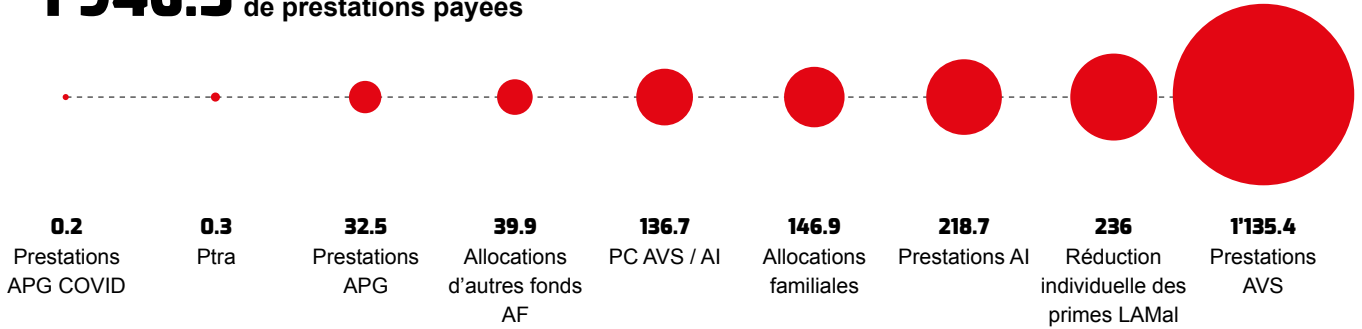


Cotisations
AF

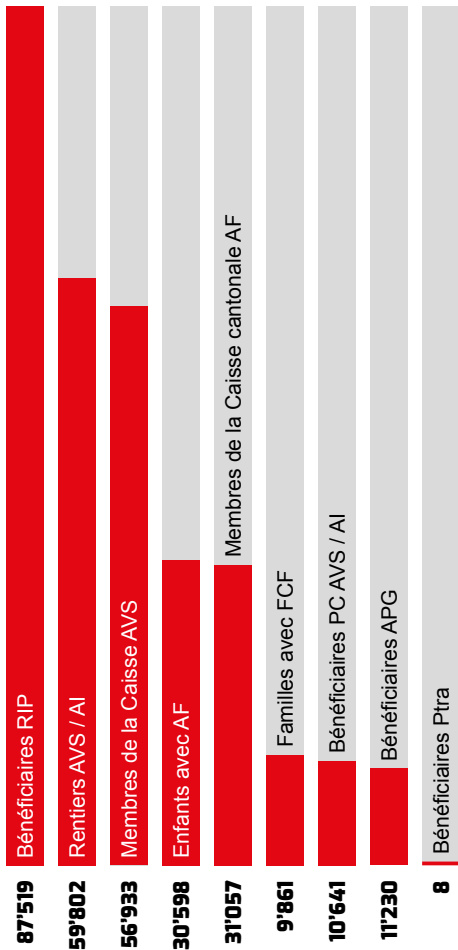


Cotisations
à d'autres fonds

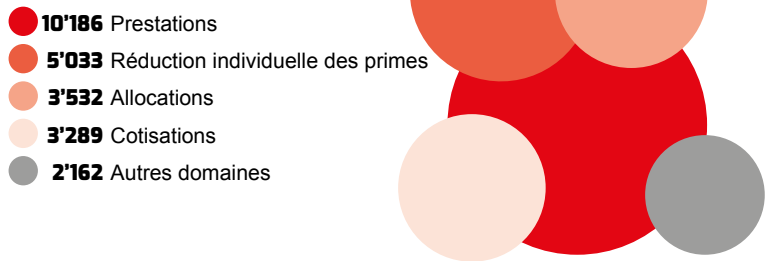
1'946.5 mio de francs
de prestations payées



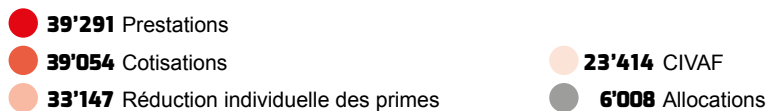
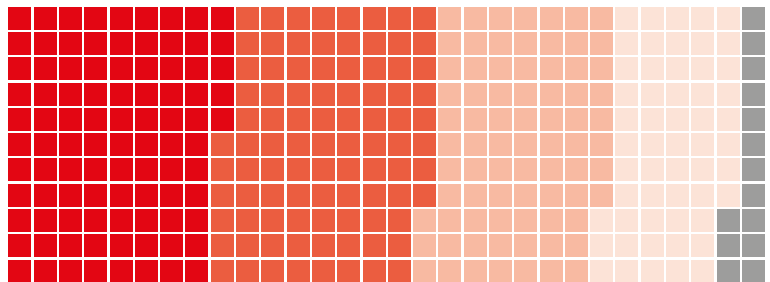
297'649 clients



23'142 visites



140'914 appels téléphoniques





CAISSE DE COMPENSATION
AUSGLEICHSKASSE



Le cœur

des assurances sociales
en Valais

Une communication simple et réactive



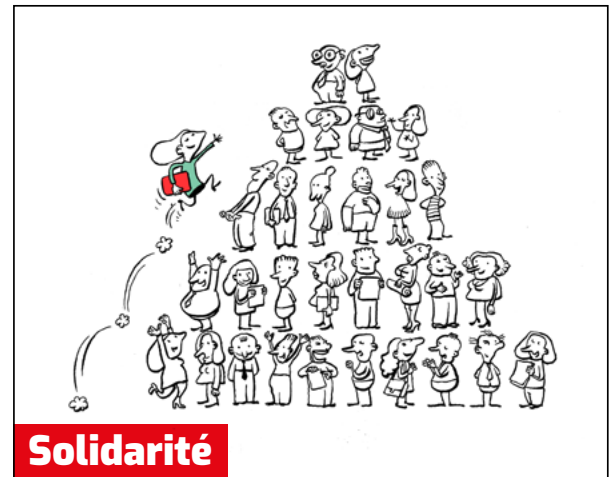
Accessibilité

Des processus et des procédures améliorées



Efficience

Des collaborateurs compétents et motivés



Solidarité

Des technologies modernes et transparentes



Intégrité

Des conditions attractives pour une équipe fidèle



Optimisme

Marque Valais Entreprise



Une démarche collective au service des assurés valaisans

Sarah Bonvin

Responsable
Qualité
de la Caisse
de compensation
du canton
du Valais

En 2025, la Caisse de compensation a obtenu la certification marque Valais Entreprise, attestant de la qualité de ses prestations et de son engagement de proximité envers la population valaisanne. Cette démarche de certification a été coordonnée par Sarah Bonvin, responsable Qualité, dont l'expertise a permis de structurer une approche rigoureuse et cohérente avec la mission et les valeurs de la Caisse. « Obtenir la certification marque Valais Entreprise a été bien plus qu'une reconnaissance externe : ce fut avant tout une aventure humaine et collective. Ensemble, nous avons pris le temps de nous interroger sur ce que nous faisons, comment nous le faisons et pourquoi » souligne-t-elle.

Une mission et des valeurs concrètes

L'adhésion de la Caisse de compensation au programme marque Valais Entreprise illustre notre volonté de renforcer notre rôle au cœur des assurances sociales valaisannes. Fidèles à notre mission, de rendre les assurances sociales accessibles, proches et vivantes pour tous, nous structurons nos pratiques autour de la qualité, de la durabilité et de l'amélioration continue.

Une mise en œuvre participative

De l'auto-évaluation à la définition des actions d'amélioration, chaque étape a

bénéficié d'un accompagnement ciblé pour ancrer durablement les bonnes pratiques. « Cette démarche participative a permis de renforcer la cohésion d'équipe autour des valeurs que la Caisse porte au quotidien et de mesurer les progrès réalisés grâce à des indicateurs précis » explique Sarah Bonvin.

Des premiers résultats encourageants

Nous avons accru la visibilité de la Caisse et valorisé notre engagement en faveur d'un service public durable. Cette initiative a également favorisé le rapprochement avec d'autres acteurs locaux partageant des valeurs similaires et créant ainsi des synergies.

Une dynamique pour l'avenir

La Caisse poursuivra ses efforts afin de consolider les acquis et d'étendre progressivement ses initiatives à d'autres domaines stratégiques dans une dynamique qui, à moyen et long terme, permettra d'améliorer continuellement la qualité des services et de renforcer la confiance des assurés et partenaires. « C'est cette dynamique que nous souhaitons continuer à cultiver dans les années à venir » ajoute Sarah Bonvin. Dans cette continuité, la Caisse affirme son rôle d'institution proche et durable, tout en contribuant activement aux objectifs de l'Agenda 2030 de l'État du Valais.

“ Une organisation profondément ancrée dans son territoire ”



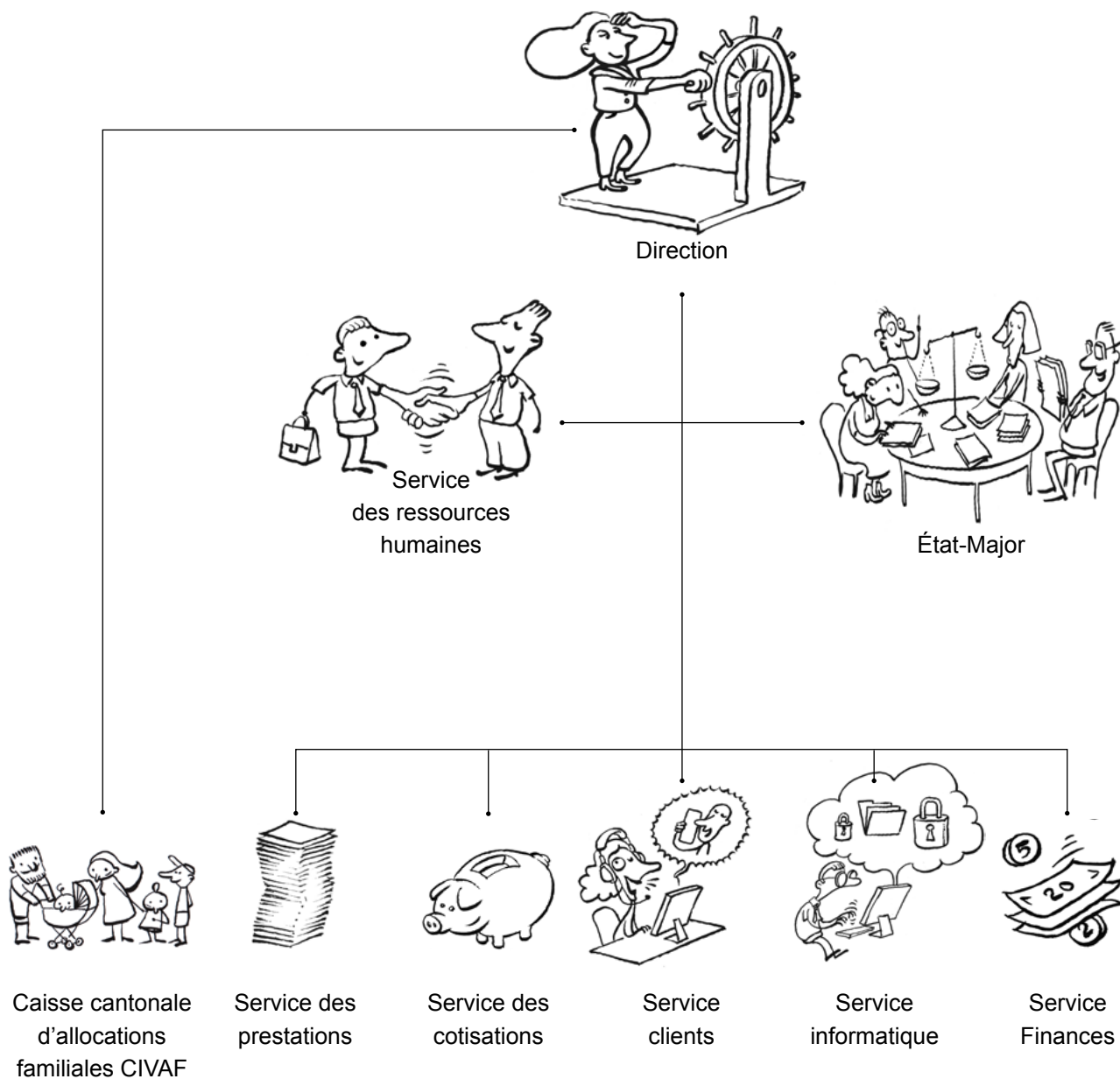
Corentin Kunkel
Head of
Brand & Quality
Valais/Wallis
Promotion

Que valorise la marque Valais à travers des acteurs comme la Caisse ?

« La Caisse de compensation illustre exactement ce que la marque Valais Entreprise cherche à valoriser : une organisation profondément ancrée dans son territoire, qui assume pleinement sa responsabilité envers la population valaisanne. Son engagement dans

cette démarche témoigne d'une volonté sincère de progresser, non pas pour obtenir une reconnaissance, mais parce que cela correspond à ses valeurs profondes. C'est précisément ce type d'acteurs que nous souhaitons rassembler au sein de notre réseau. »





175

Équivalents plein temps (EPT)

211

Collaborateurs

122

Agences AVS

Les formations au cœur de la Caisse



Tina Perraudin
Spécialiste RH
et Formations
de la Caisse
de compensation
du canton
du Valais

Derrière chaque collaborateur·trice qui progresse, c'est la qualité du service de la Caisse qui s'améliore

Au quotidien, le développement des compétences est placé au centre des actions de la Caisse de compensation du canton du Valais. C'est un levier important pour garantir un service public de qualité. Depuis le lancement du programme de formations, Tina Perraudin œuvre à construire une organisation où chaque collaborateur·trice dispose des outils pour progresser. Ce sont elles et eux qui, jour après jour, incarnent la Caisse aux yeux des assuré·e·s valaisan·ne·s.

Quelles motivations ont conduit à la mise en place de ce programme ?

Dans un domaine aussi technique et en constante mutation que les assurances sociales, la compétence se cultive, se structure et s'entretient. Il s'agissait aussi, au-delà du seul savoir-faire, de consolider l'organisation, de moderniser les pratiques et d'ancrer durablement la culture et les valeurs de la Caisse au sein des équipes. « Nous voulions que chaque collaborateur·trice se sente soutenu·e dans son évolution, pas seulement évalué » explique Tina Perraudin.

Quels parcours de formation sont proposés aux collaborateur·trice·s ?

L'offre s'articule autour de trois types de formations. En interne, des modules conçus sur mesure pour les réalités de la Caisse offrent à chaque collaborateur·trice un socle solide et

régulièrement actualisé avec certifications à la clé. En externe, des partenariats avec l'État du Valais et Forccla (Formations des Caisses cantonales latines) ainsi que l'accès à des cursus reconnus (Brevet fédéral, CAS, MAS, DAS) ouvrent des perspectives de développement élargies pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin. Des sessions dédiées à la gestion des réclamations et aux cadres complètent ce dispositif.

Quels retours les équipes ont-elles exprimés sur le programme ?

Les collaborateur·trice·s apprécient de rester à la pointe des évolutions réglementaires et de progresser selon leurs objectifs, qu'ils soient professionnels ou personnels. Les certifications, désormais ancrées dans le quotidien des équipes, sont reconnues comme un outil pertinent et valorisant. « La certification des généralistes en assurances sociales en est l'illustration la plus parlante. Elle est dispensée en français et en allemand, les deux classes affichent complet à chaque session et en 2025, ce sont 50 collaborateur·trice·s qui ont été certifié·e·s » souligne Tina Perraudin.

Quelles ambitions pour la suite ?

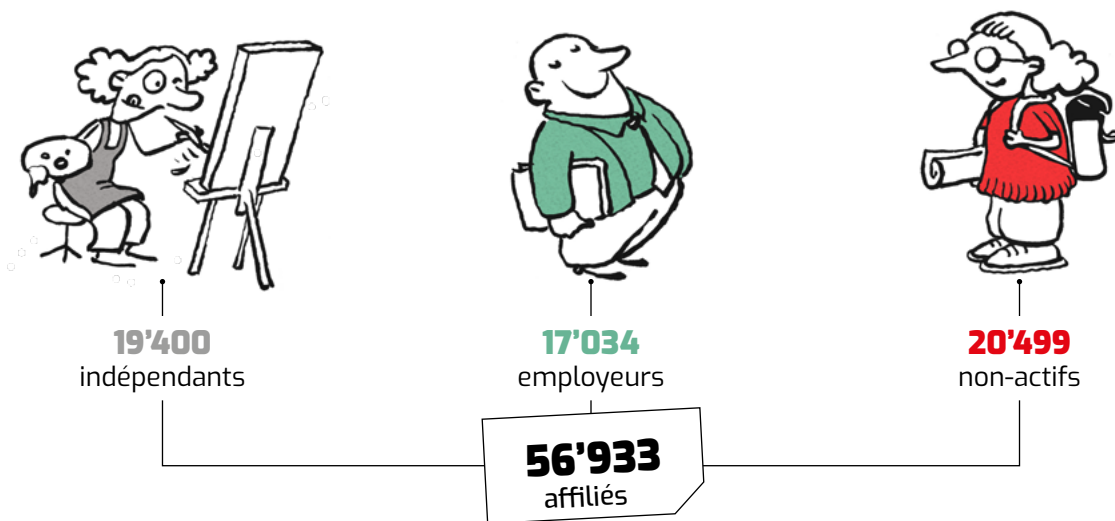
Les ambitions pour les prochaines années portent sur l'élargissement de l'offre, le renforcement des échanges entre services et l'encouragement des parcours individualisés.

Cotisations

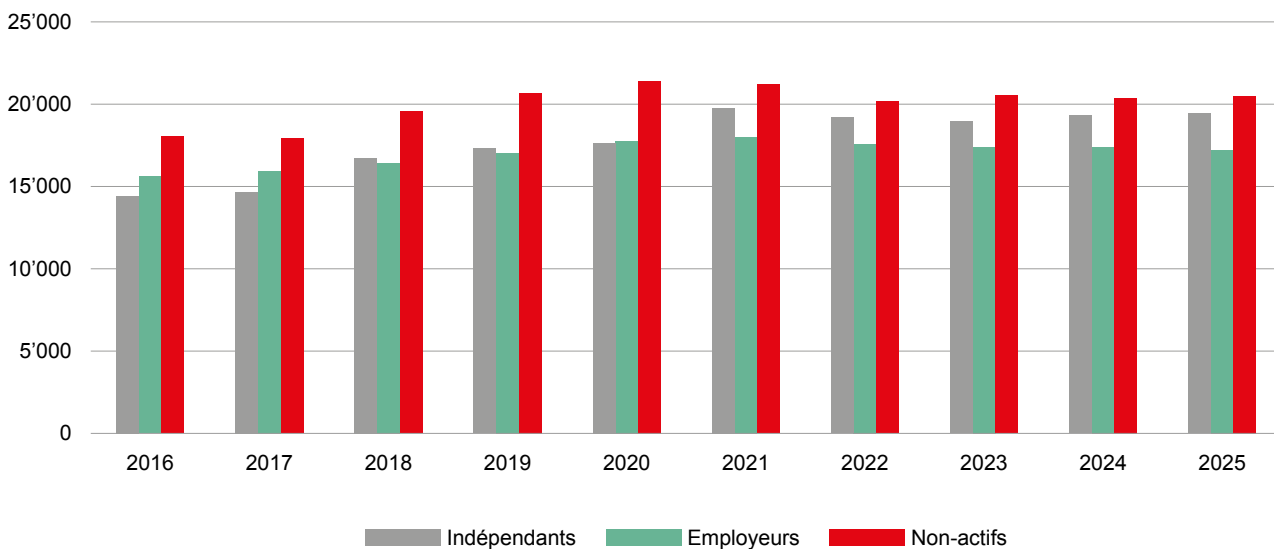
Affiliation

Une des tâches de la caisse cantonale de compensation est de vérifier que toutes les personnes physiques et juridiques qui doivent cotiser à l'AVS dans le canton du Valais soient bien membres d'une caisse de compensation AVS et, si tel n'est pas le cas, de les affilier.

Répartition des affiliés



Nombre d'affiliés



**Cotisations
AVS / AI / APG et AC**

Toutes les personnes assurées à l'AVS sont tenues de payer des cotisations.

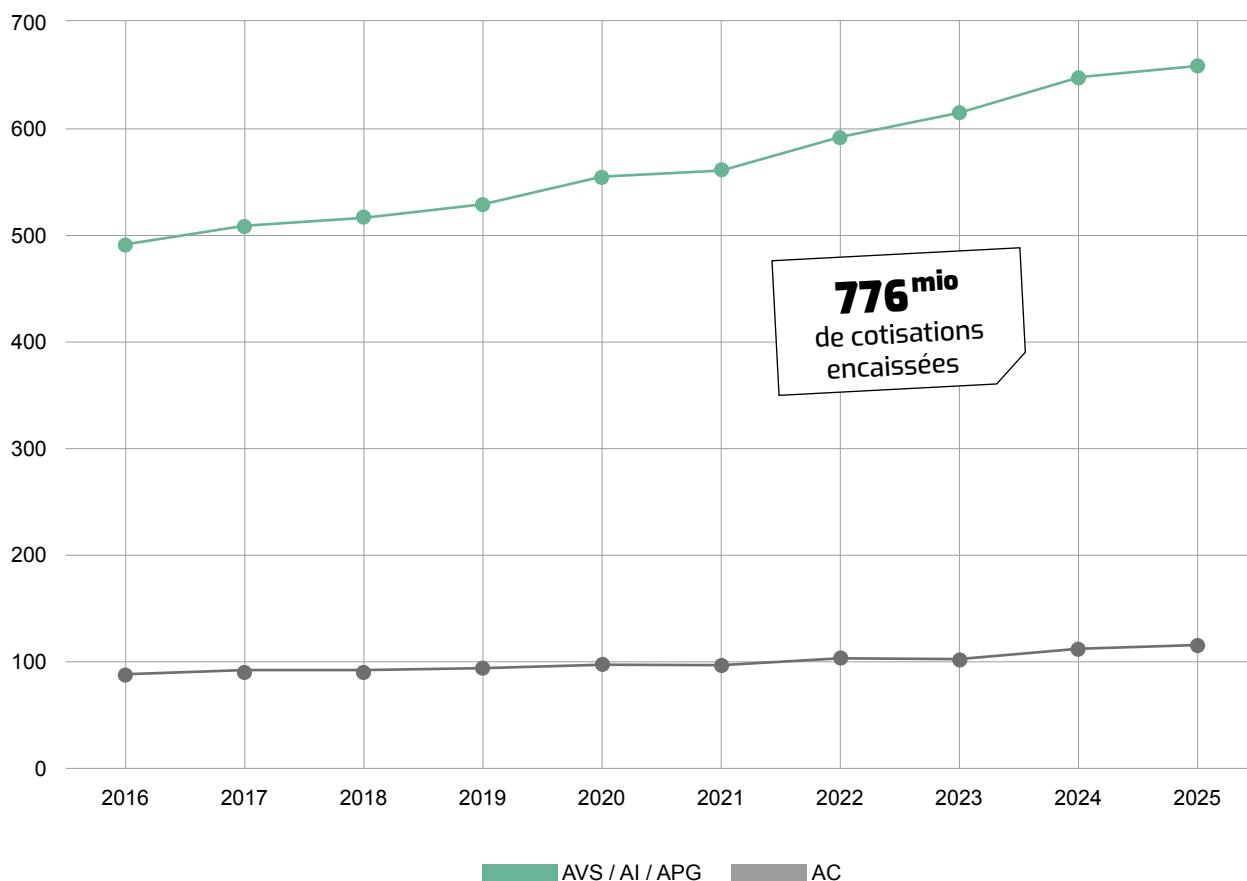
La Caisse de compensation encaisse les cotisations pour l'AVS, l'AI, les APG et l'assurance-chômage. Les salaires, les revenus des indépendants et les cotisations des personnes sans activité lucrative transformées en revenus sont inscrits dans les comptes individuels des assurés.

Concernant les cotisations paritaires AVS/AI/APG et AC, celles-ci sont payées par l'employeur et le salarié à raison de 50 % chacun.

Pour les indépendants, c'est le revenu acquis au cours de l'année de cotisation qui sert de base de calcul.

Les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative doivent également payer des cotisations à l'AVS/AI/APG. Leur montant dépend de la fortune et/ou du revenu annuel sous forme de rente.

**Total des cotisations
en mio de CHF**



Prestations



Caroline Mathieu
 Cheffe de secteur
 Service des prestations
 AVS / AI

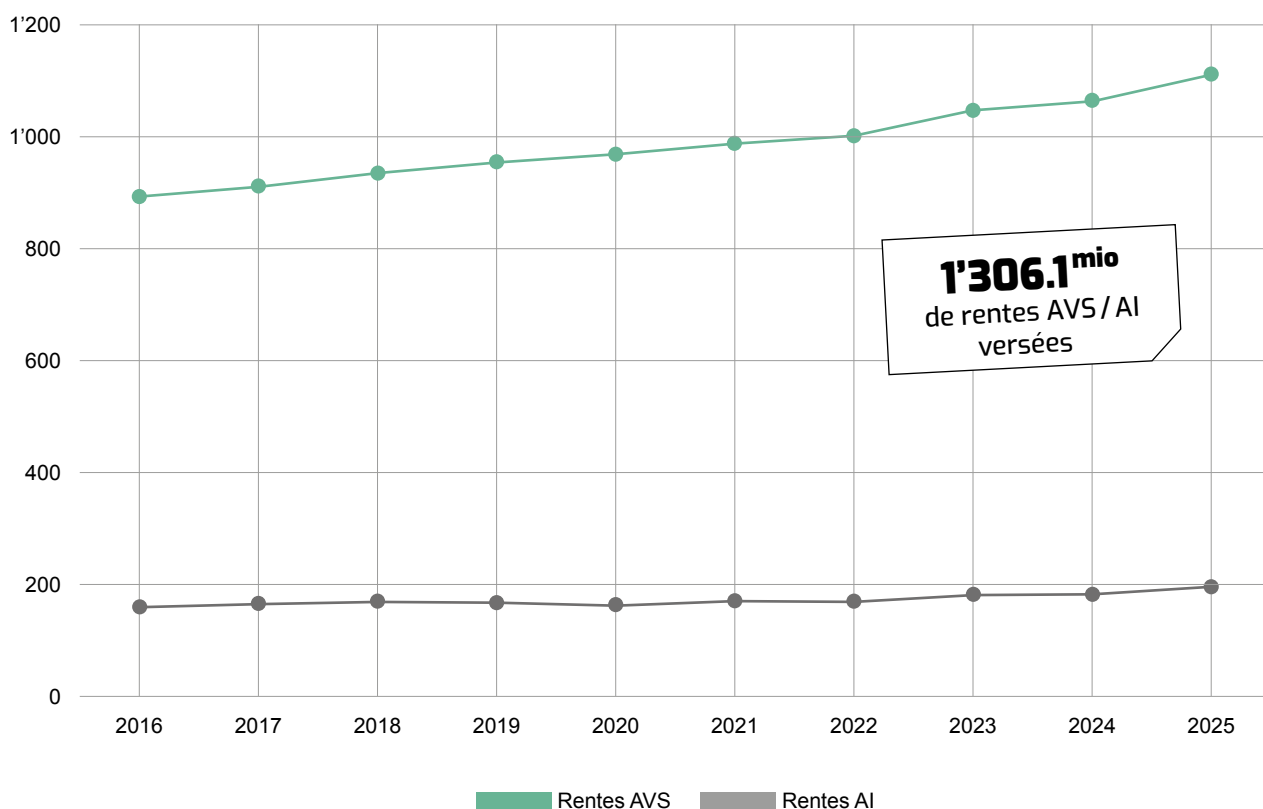
“

Durant l'année 2025, la mise en place de la 13^e rente AVS a représenté un défi majeur. Acceptée par le peuple suisse lors de la votation populaire de mars 2024, cette nouvelle prestation a nécessité une adaptation des bases de calcul déterminantes pour la fixation de ce montant ainsi que d'importantes adaptations informatiques liées à la comptabilisation des parts de 13^e rente déterminées mensuellement. La coordination entre ces différents paramètres légaux et informatiques a été essentielle pour garantir une mise en œuvre efficiente et conforme aux exigences légales entrées en vigueur en janvier 2026. ”

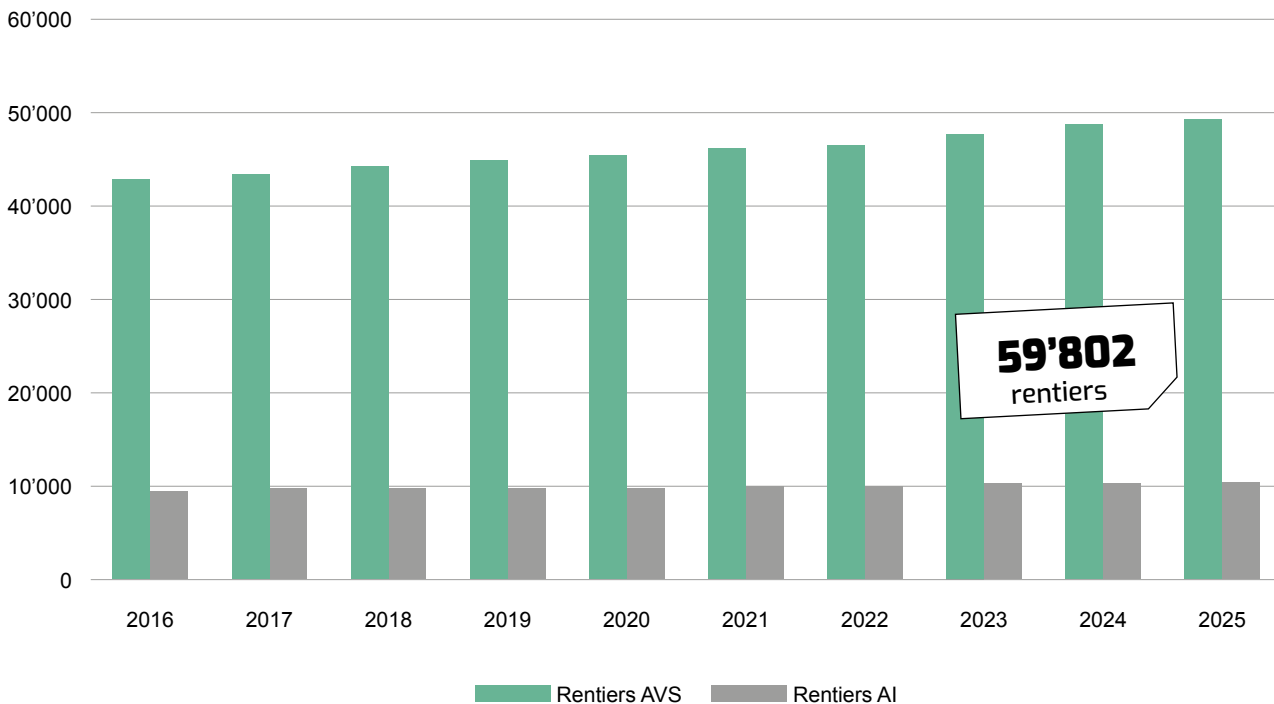
Rentes AVS / AI

Les rentes AVS et AI sont calculées sur la base des revenus inscrits sur les comptes individuels et du nombre d'années de cotisations.

Total des rentes AVS / AI en mio de CHF



Nombre de rentiers AVS / AI

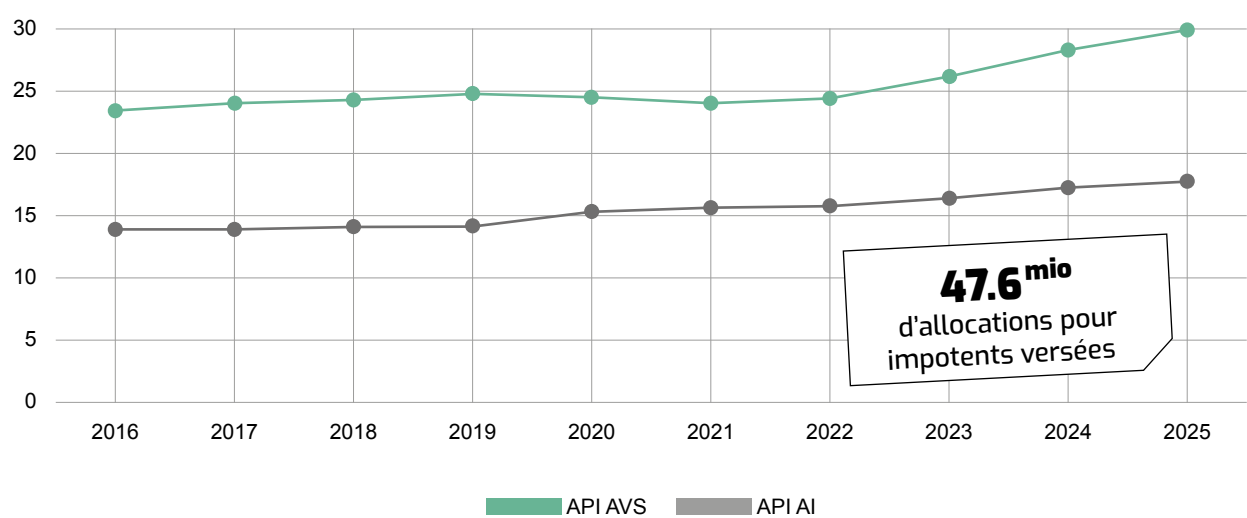


Allocations pour impotents AVS / AI (API)

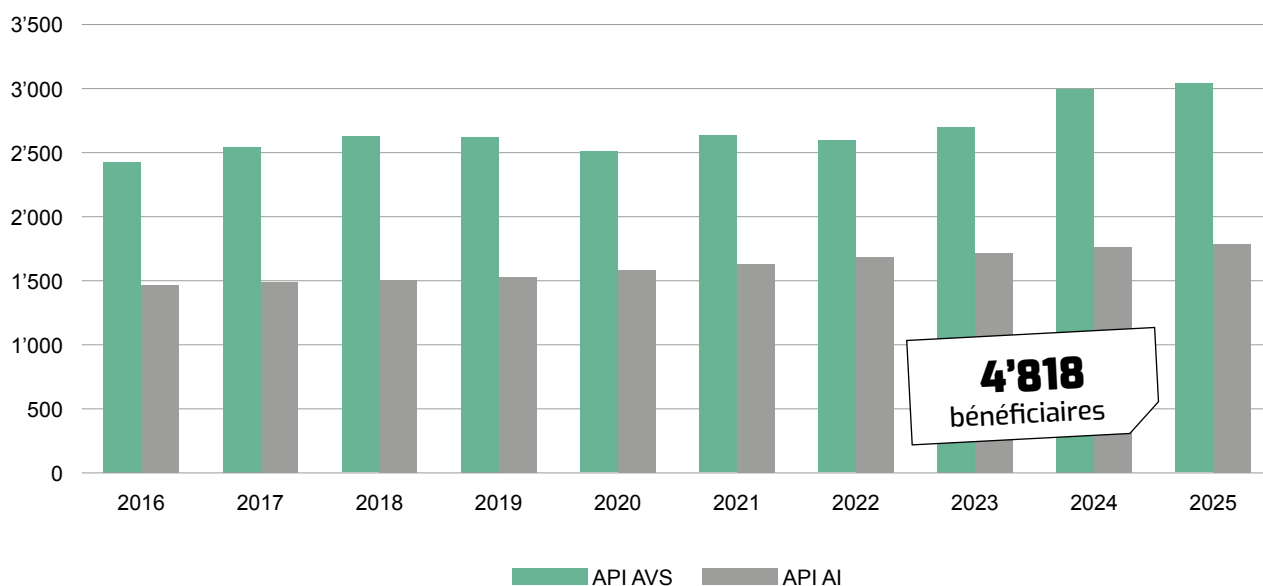
Ces prestations sont octroyées aux personnes qui ont besoin d'une aide régulière d'autrui pour les actes ordinaires de la vie (se vêtir, faire sa toilette, manger, ...) et dont l'état nécessite des soins permanents ou une surveillance personnelle.

Total des API AVS / AI en mio de CHF

L'évaluation est réalisée par les offices AI. Les caisses de compensation versent les allocations en fonction de la gravité, du lieu de vie et du type d'assurance sociale.



Nombre d'API AVS / AI



Indemnités journalières AI

L'indemnité journalière est versée lorsque l'assuré est mis au bénéfice de mesures de réadaptation et correspond à 80 % du dernier revenu de l'activité lucrative avant la survenance de l'atteinte à la santé.

En 2025, des indemnités journalières pour CHF 8 mio ont été payées à des assurés en réadaptation. Au 31 décembre 2025, 239 assurés recevaient des indemnités journalières AI.

Allocations pour perte de gain, de maternité, à l'autre parent, d'adoption et de prise en charge

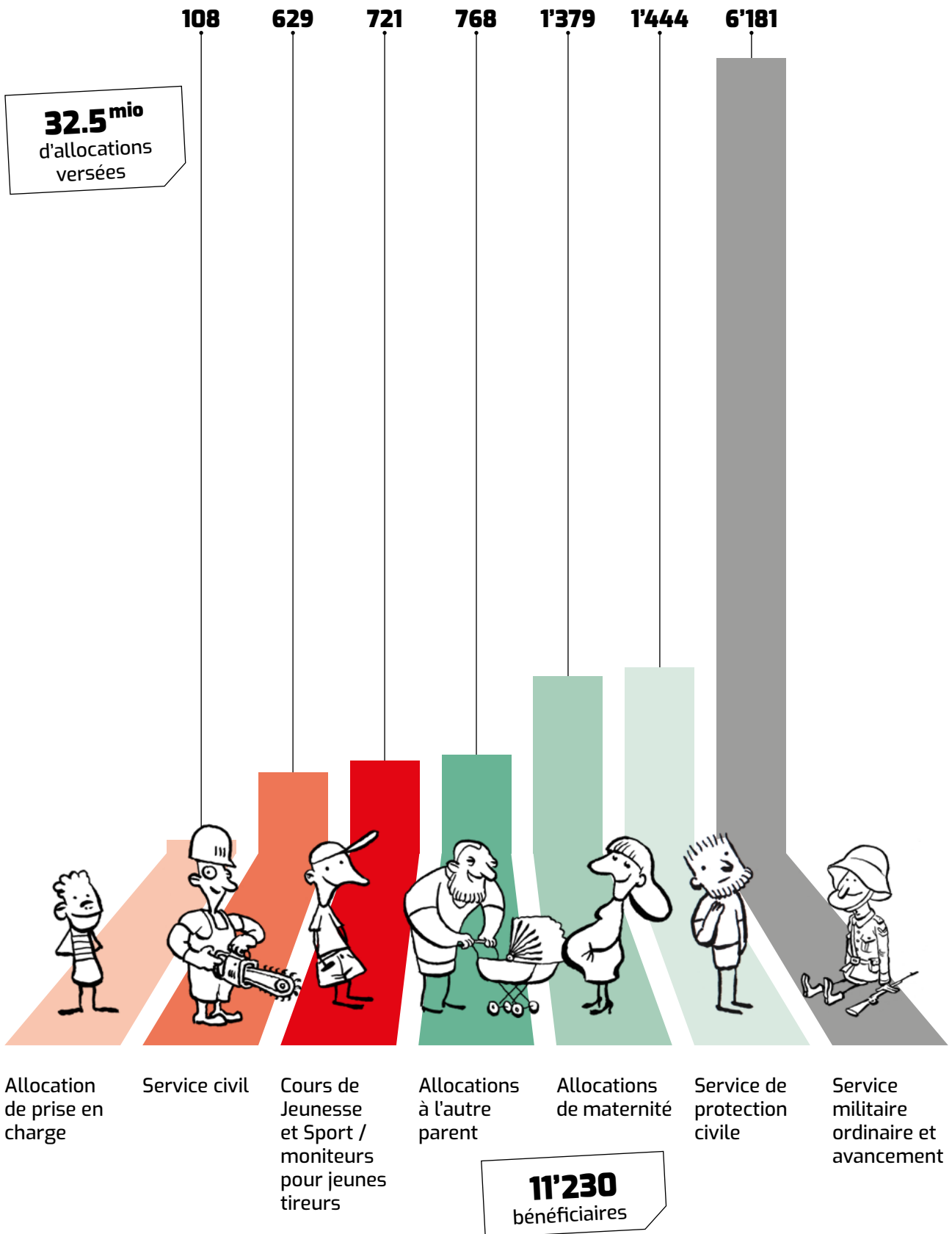
L'allocation pour perte de gain est versée aux personnes qui servent dans l'armée suisse, la protection civile et la Croix-Rouge, accomplissent un service civil, participent à des cours Jeunesse et Sport ou participent aux cours pour moniteurs de jeunes tireurs. Dès 2027, la gestion des APG sera entièrement digitalisée, un projet fédéral étant actuellement en cours avec une mise en production échelonnée.

L'allocation de maternité est versée pendant 14 semaines à toute femme considérée comme active au moment de la naissance de l'enfant.

Le père ou l'épouse de la mère exerçant une activité lucrative ont droit à une allocation à l'autre parent de deux semaines (14 indemnités journalières au maximum) dans les six premiers mois suivant la naissance de l'enfant.

L'allocation de prise en charge est destinée aux parents dont l'enfant mineur est gravement atteint dans sa santé et qui a, de ce fait, un grand besoin d'assistance et de soins.

Répartition des bénéficiaires APG

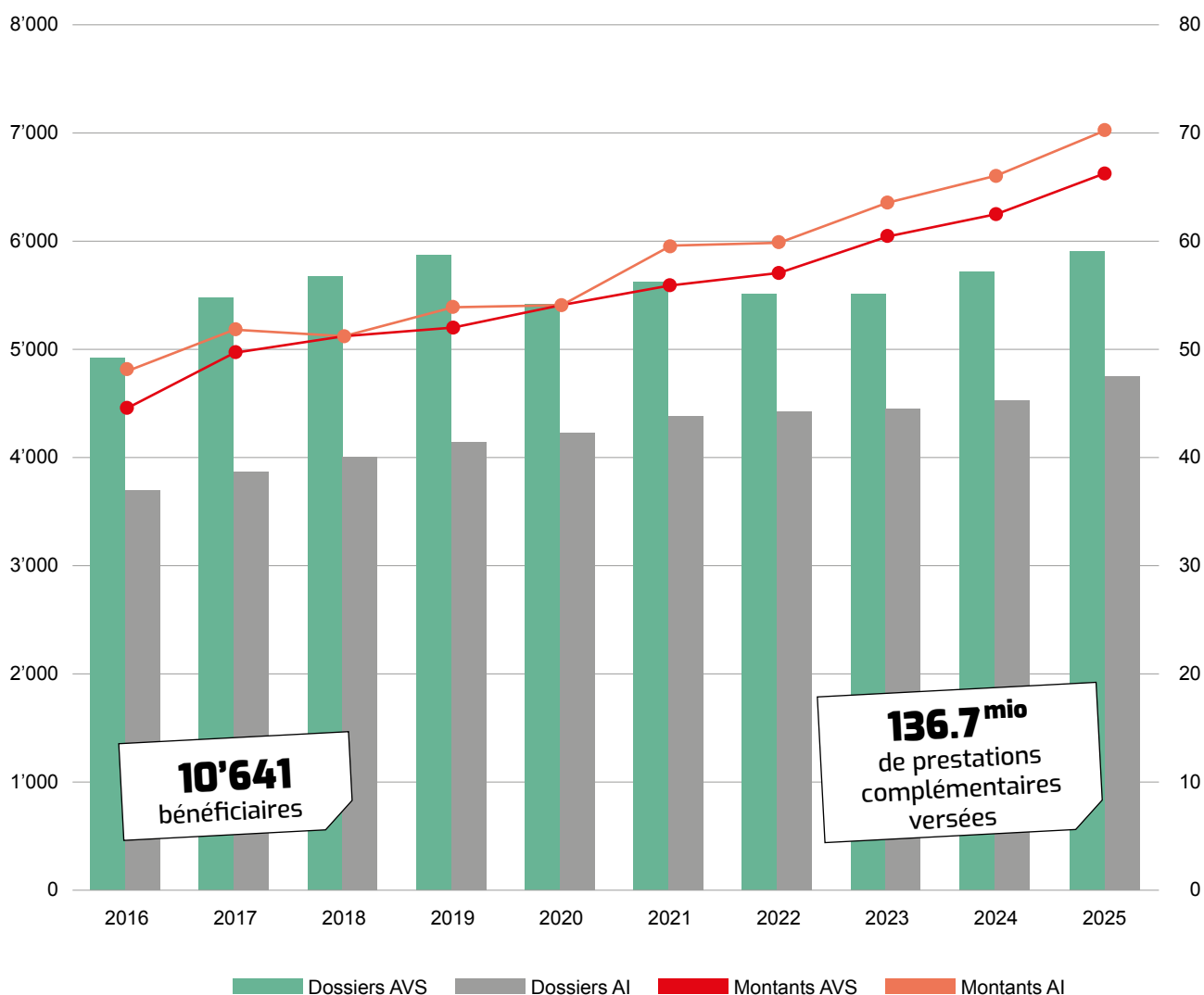


Prestations complémentaires AVS / AI

Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas de couvrir les besoins vitaux. Elles se composent de la prestation complémentaire annuelle, versée mensuellement et du remboursement des frais de maladie et d'invalidité.

Nombre de dossiers PC AVS / AI

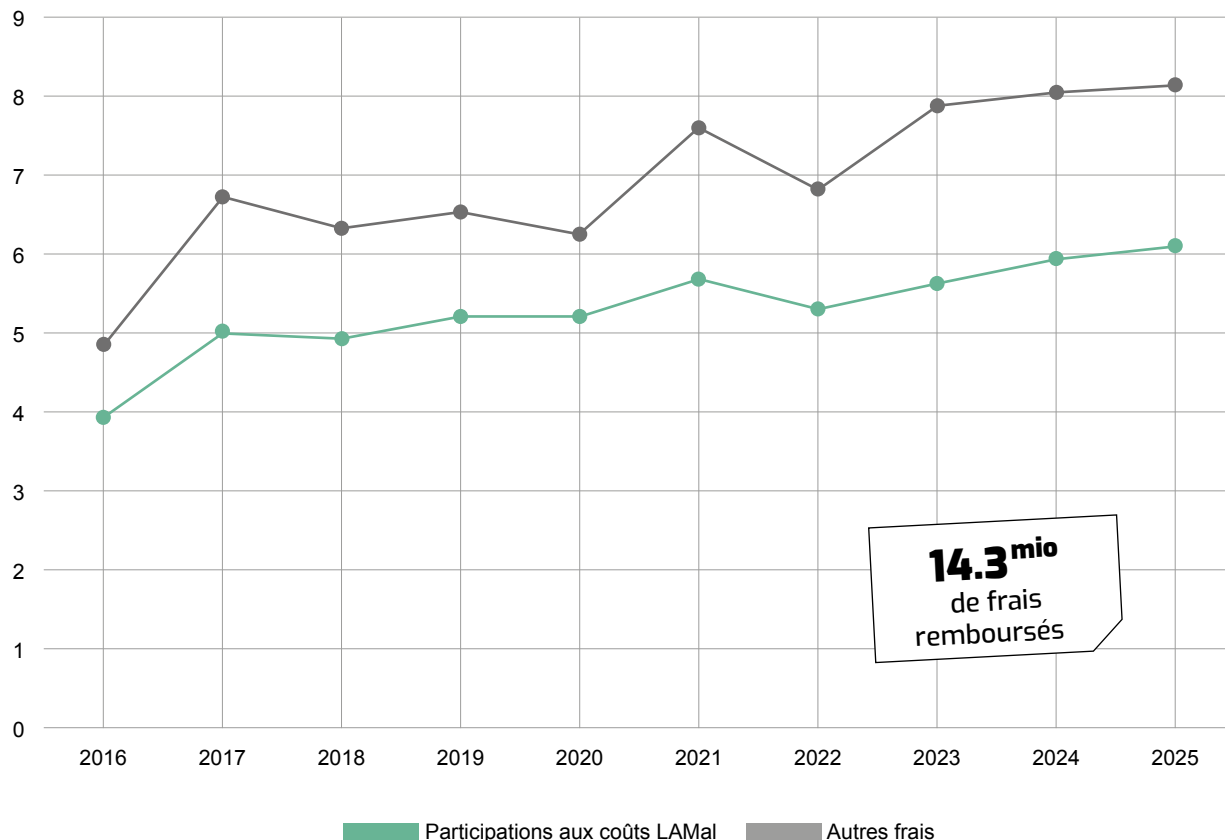
Total des PC AVS / AI en mio de CHF



Frais de maladie et d'invalidité

Le remboursement des frais de maladie se fait sur demande, selon les conditions fixées par les prestations complémentaires (PC) et uniquement si les frais ne sont pas déjà couverts par une autre assurance. Il est accordé en fonction du calcul de PC et dans les limites des montants annuels définis. En 2025, 212'141 factures ont été traitées.

Total des frais de maladie en mio de CHF



Prestations transitoires pour chômeurs âgés

Les prestations transitoires assurent la couverture des besoins vitaux des personnes qui ont perdu leur emploi peu de temps avant d'atteindre l'âge de la retraite jusqu'à ce qu'elles puissent toucher leur rente de vieillesse.

Prestations sous condition de ressources, elles sont calculées de la même manière que les prestations complémentaires à une rente de l'AVS ou de l'AI.

Les personnes qui arrivent en fin de droit dans l'assurance-chômage après leur 60^e anniversaire et qui ne parviennent plus à trouver un revenu suffisant peuvent bénéficier de prestations transitoires jusqu'à leur retraite.

En 2025, des prestations transitoires pour CHF 281'082.– ont été payées à des chômeurs âgés. Au 31 décembre 2025, 8 assurés recevaient des prestations transitoires.

Les conditions d'octroi de la prestation transitoire sont très restrictives. Une grande partie des demandes doit être refusée, par exemple parce que le seuil de fortune est dépassé ou que la durée de cotisation est insuffisante. De plus, le nombre de personnes entrant en ligne de compte est relativement faible.

Allocations familiales

Rôle des allocations familiales

Les allocations familiales sont des contributions versées aux parents pour les aider à assumer l'entretien de leurs enfants. Elles comprennent dans le canton du Valais :

Elles comprennent dans le canton du Valais :

- l'allocation pour enfant de CHF 327.– par mois → jusqu'à 16 ans
- l'allocation de formation de CHF 477.– par mois → jusqu'à 25 ans
- le supplément à partir du 3^e enfant de CHF 108.– par mois
- l'allocation de naissance ou d'adoption de CHF 2'142.– par enfant et CHF 3'213.– par enfant en cas de naissance ou d'adoption multiple.

Rôle de la CCCVs

La Caisse de compensation du canton du Valais gère les allocations familiales pour 4 catégories d'allocataires :



272
agriculteurs



1'295
non-actifs



1'711
salariés agricoles

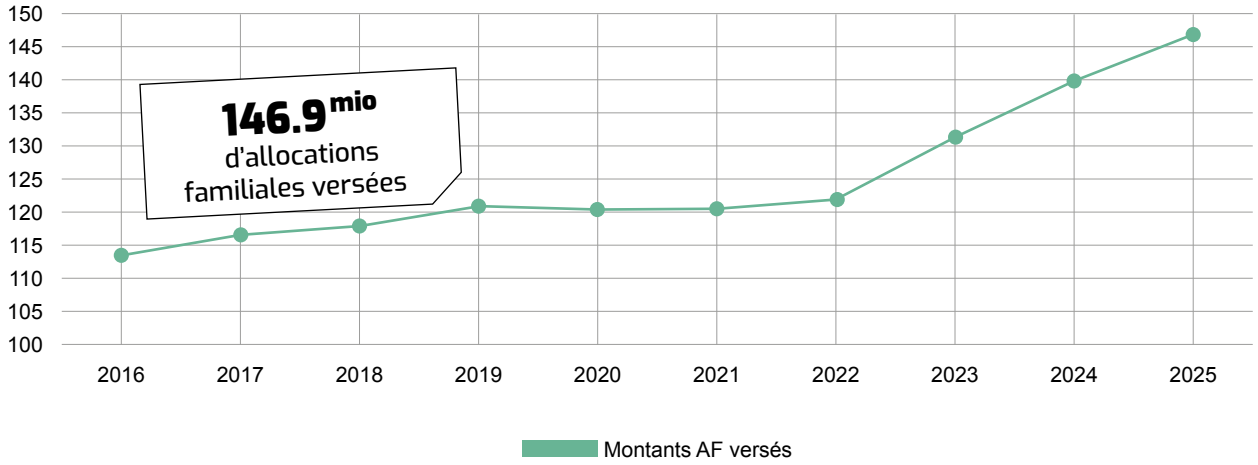


27'320
salariés
et indépendants
non agricoles

30'598
bénéficiaires

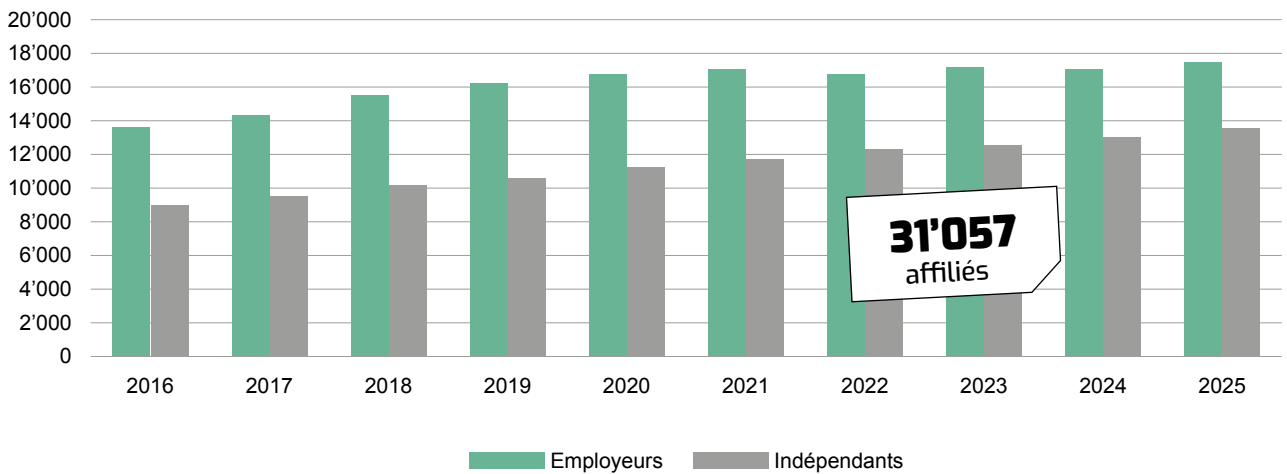
Versement des allocations familiales

Total des allocations familiales en mio de CHF

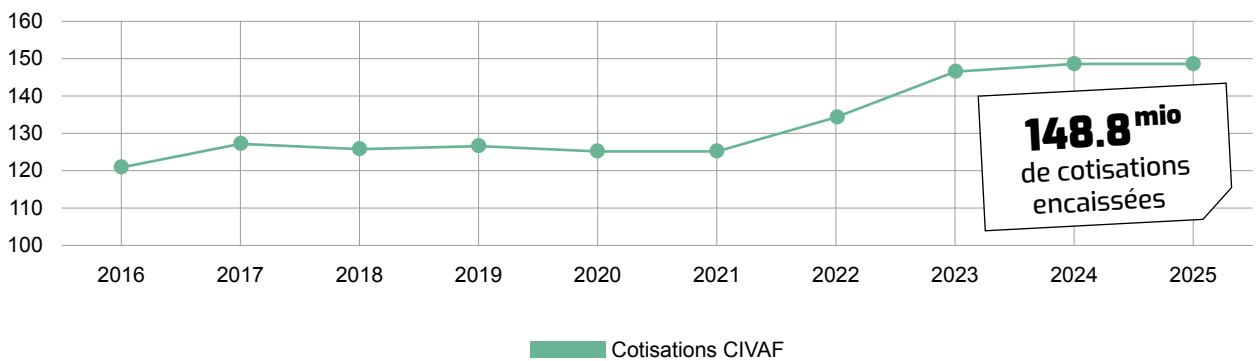


CIVAF

Nombre de membres CIVAF



Total des cotisations CIVAF en mio de CHF



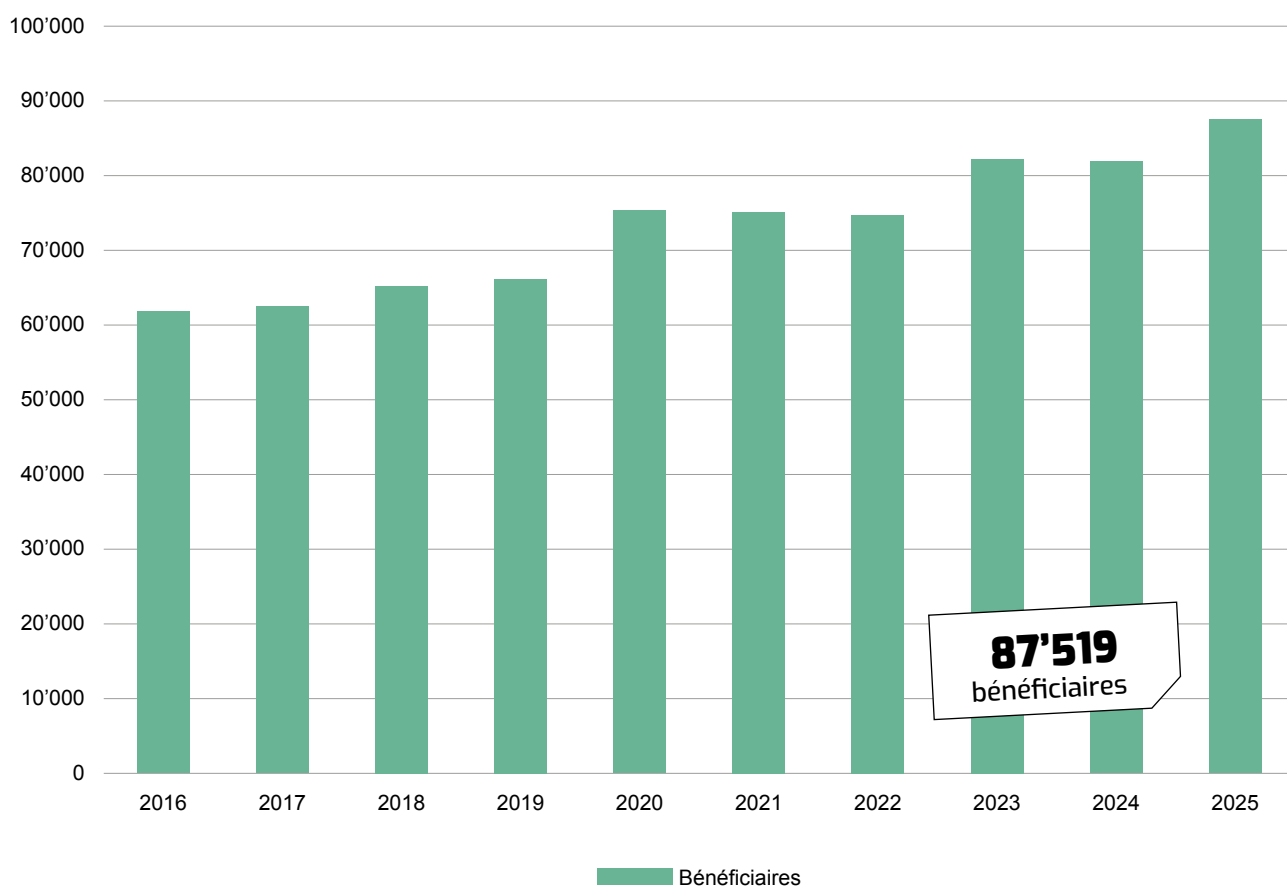
Réduction individuelle des primes d'assurance-maladie

La réduction individuelle des primes d'assurance-maladie aide les personnes avec des revenus modestes à financer leurs primes. Le système automatisé est basé sur les données fiscales les plus récentes.

En 2025, 23.6% de la population résidente ont bénéficié des réductions de primes pour CHF 236 millions.



Nombre de bénéficiaires



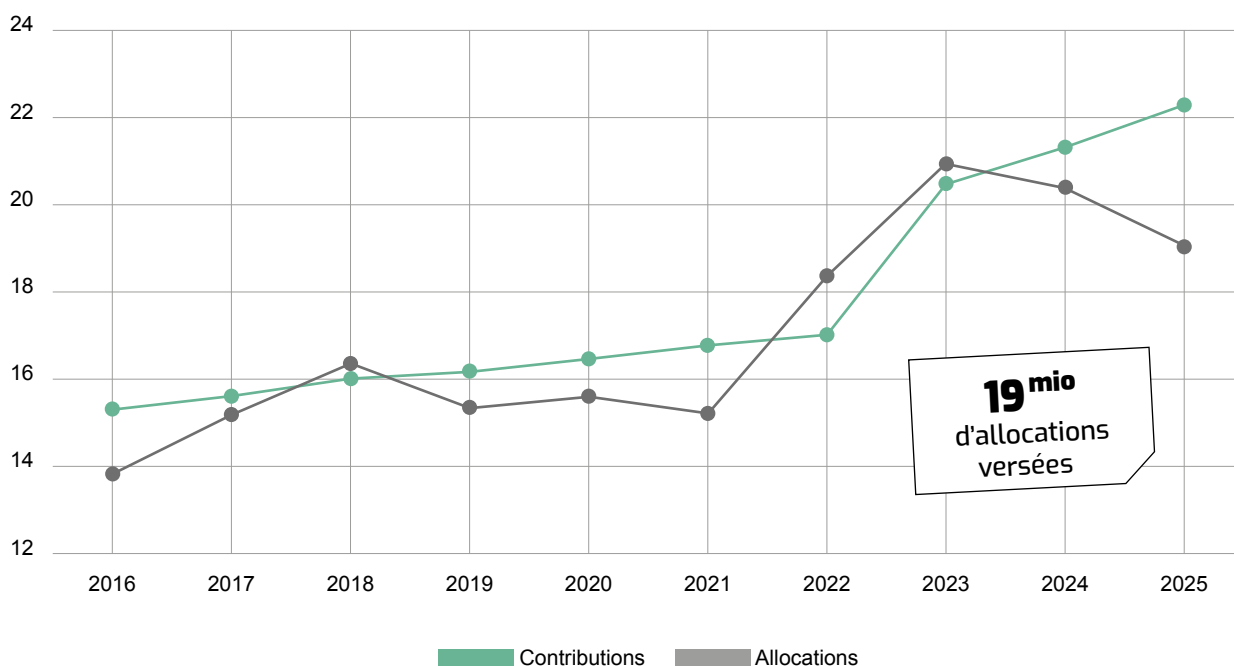
Fonds pour la famille

Le Fonds cantonal pour la famille permet d'octroyer une aide sociale sous la forme d'une allocation de ménage aux personnes seules ou aux couples domiciliés en Valais ayant un revenu modeste et la charge d'enfants. Ce montant allant de CHF 1'350.– à CHF 2'470.–, pour l'année 2025, est versé au mois de décembre de chaque année. Les familles confrontées à la maladie d'un enfant peuvent obtenir une aide d'urgence.

Une allocation de naissance est également allouée aux personnes qui perçoivent des indemnités de l'assurance chômage.

Le financement provient des caisses d'allocations familiales qui ont prélevé une contribution de 0.18 %, calculée sur les salaires et les revenus des indépendants de l'année précédente.

Allocations versées et contributions encaissées en mio de CHF



Aide financière aux soins dentaires

Cette aide financière aux soins dentaires, introduite en 2025, est accordée aux bénéficiaires de l'allocation unique de ménage qui présentent des factures de traitements dentaires survenus l'année

suivant la décision d'octroi d'allocation du Fonds cantonal pour la famille. La Caisse de compensation du canton du Valais est chargée de verser cette prestation.

1'205

ménages bénéficiaires
Année 2025

CHF 263'929.-

prestations versées
Financement cantonal 100 %

Fonds de surcompensation

En matière d'allocations familiales, le canton du Valais a mis en place un système de surcompensation partielle à 80 % des dépenses entre les caisses autorisées dans le canton. Les caisses avec une bonne structure d'allocataires versent des contributions qui sont redistribuées à celles dont la

structure est plus défavorable. Le système prévoit une surcompensation pour les salariés et une surcompensation pour les indépendants.

En 2025, le montant redistribué entre les Caisses s'élève à CHF 20.6 mio.

Recours contre le tiers responsable

La caisse de compensation exerce le droit de recours de l'AVS/AI contre le tiers responsable dès la survenance du décès ou de l'atteinte à la santé de l'assuré jusqu'à concurrence des prestations légales

(rentes de survivants ou d'invalidité et prestations en nature). La Caisse traite les recours pour les cantons du Valais et de Fribourg.

Comptabilité

26

**Tâches fédérales
et cantonales**

27

**Caisse de
compensation
du canton
du Valais**

Compte d'administration
Bilan

28

**Caisse cantonale
d'allocations
familiales
CIVAF**

Compte d'exploitation
Bilan

29

Révision

Comptabilité

Tâches fédérales et cantonales

Tâches fédérales	2025	2024
Cotisations AVS/AI/APG	660'618'907	646'595'415
Prestations AVS	1'135'419'242	1'086'564'595
Prestations AI	218'684'017	207'395'861
Prestations APG	32'489'986	31'658'824
Prestations APG COVID	163'776	555'682
Prestations AF fédérales agricoles	4'474'782	4'603'526
Cotisations AF fédérales agricoles	3'039'331	2'899'700
Cotisations AC	115'412'932	111'745'067
Redistribution taxe CO ₂	363	3'322'031
Prestations transitoires	281'082	315'955
	2'170'584'417	2'095'656'655
Tâches cantonales	2025	2024
PC AVS	66'339'299	62'205'133
PC AI	70'319'705	65'709'679
CIVAF – allocations	139'833'118	128'207'965
CIVAF – contributions	148'802'568	148'590'858
Complément aux salariés agricoles	1'319'369	1'226'021
Allocations familiales aux non-actifs	5'274'577	5'173'410
Fonds pour la famille – allocations	19'028'889	20'375'695
Fonds pour la famille – contributions	22'270'018	21'308'878
Surcompensation AF – subventions	20'604'740	19'606'589
Surcompensation AF – contributions	20'604'128	20'009'729
Caisse AFI ^① – allocations	489'651	586'773
Caisse AFI ^① – contributions	891'001	1'027'257
Réduction individuelle des primes	236'044'856	221'358'572
	751'821'919	715'386'561

①

AFI: Caisse d'allocations familiales pour agriculteurs indépendants

Compte d'exploitation
et bilan

Caisse cantonale d'allocations familiales CIVAF

	2025	2024
Produits		
Contributions	148'802'568.31	148'590'858,21
Subvention du Fonds de surcompensation	575'100.00	591'000,00
Produits d'administration	193'923.39	187'579,55
Résultat des placements	898'922.41	756'533,92
Résultat des immeubles locatifs	1'516'195.14	1'607'774,33
	151'986'709.25	151'733'746,01
Charges		
Allocations familiales	135'413'700.75	128'207'965,25
Contribution au Fonds de surcompensation	4'419'417.00	3'628'296,00
Contribution au Fonds pour la famille	9'134'100.00	8'613'245,00
Contribution au Fonds pour la formation	5'111'130.10	4'845'933,15
Charges d'administration	3'448'602.13	3'269'167,64
Résultat Jardin d'enfant	19'091.27	30'117,16
Excédent de recettes (+) ou dépenses (-)	-5'559'332.00	3'139'021,81
	151'986'709.25	151'733'746,01
Actifs		
Actifs circulants	20'625'916.15	21'014'467,41
Placements financiers	56'320'440.61	59'495'213,91
Immobilisés	33'280'938.56	33'225'645,56
Actifs transitoires	0.00	2'344,90
	110'227'295.32	113'737'671,78
Passifs		
Engagements à court terme	127'672.85	191'711,00
Provisions	15'522'680.15	13'407'680,15
Passifs transitoires	14'409.34	16'415,65
Réserves et report	94'562'532.98	100'121'864,98
	110'227'295.32	113'737'671,78

Révision

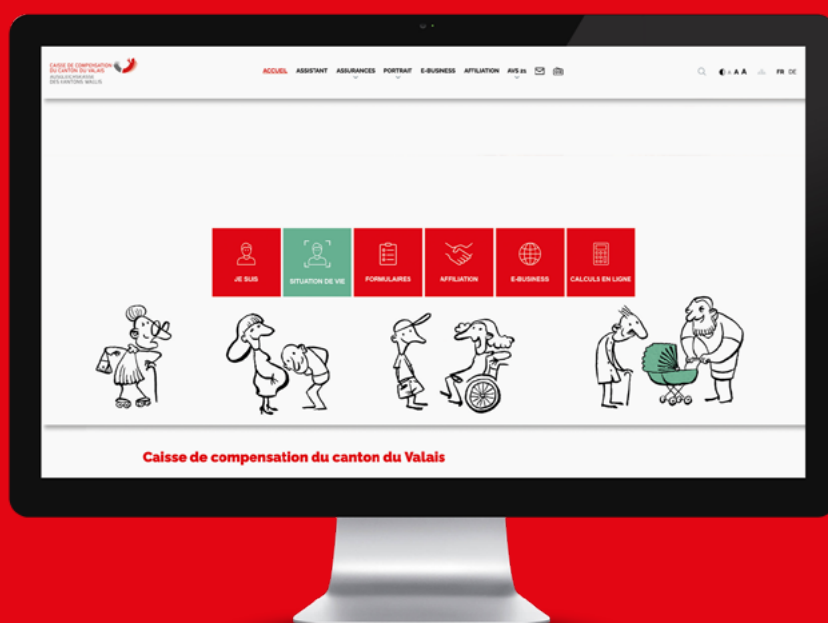
Les contrôles du traitement des dossiers et de la comptabilité sont effectués régulièrement selon les instructions de l'Office fédéral des assurances sociales.

En 2025, les rapports suivants ont été délivrés :

1. Rapport PwC relatif à la révision des comptes :
Caisse de compensation du canton du Valais
2. Rapport PwC relatif à la vérification des comptes :
Caisse d'allocations familiales pour les agriculteurs indépendants
3. Rapport PwC relatif à la vérification des comptes :
Fonds pour la famille
4. Rapport PwC relatif à la vérification des comptes :
Fonds de surcompensation
5. Rapport PwC relatif à la révision des comptes de la
Caisse cantonale d'allocations familiales CIVAF
6. Rapport de l'Inspection cantonale des finances concernant
la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie
7. Rapport PwC relatif à la révision principale



CAISSE DE COMPENSATION
AUSGLEICHSKASSE



Le cœur des assurances
sociales en Valais

www.avsvalais.ch